



05/11/2024

SITE RAY-MONT- LOGISTIQUE- SECTEUR ASSOMPTION- SUD-

*Mémoire présenté dans le cadre de la
consultation publique tenue par l'Office de la
consultation publique de Montréal*



RÉDIGÉ PAR : JULIE MORISSETTE ET KARL FEENEY - COOPÉRATIVE
D'HABITATION LE P'TIT TRAIN DE VIAUVILLE



Photo de la coopérative d’habitation Le petit train de Viauville /crédit photo : Émilie Pelletier

Table des matières

.....	1
INTRODUCTION	2
MISE EN CONTEXTE	2
HISTORIQUE	3
ENJEUX – IMPACTS.....	5
NUISANCES ET QUALITÉ DE VIE	6
PLANIFICATION ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE.....	6
CONCLUSION	7
BIBLIOGRAPHIE.....	8

INTRODUCTION

C'est en 2016 que nous avons d'abord constaté l'augmentation des activités industrielles sur le terrain derrière notre coopérative. Terrain appartenant au CN et à l'ancienne Canadian Steel Foundries. C'est avec étonnement que nous apprenons par l'entremise des médias que le terrain de la Canadian Steel Foundries est acquis par Ray-Mont Logistiques. Nous sommes rassurées momentanément par les propos de notre maire d'arrondissement, M. Réal Ménard, qui se prononce contre ce projet. Il informe les citoyens de l'arrondissement qu'il s'opposera à la création d'un projet de transbordement de conteneurs comme envisagé par Ray-Mont Logistiques. Toutefois, nous assisterons à un revirement de position de la mairie, qui retire sa proposition de réglementation de l'ordre du jour lors du conseil d'arrondissement à deux reprises. Nous n'avons jamais vraiment compris pourquoi ce fut si long de rédiger ce projet de règlement. Nos craintes augmentent alors, tout comme le bruit, la poussière et les activités qui, elles aussi, s'intensifient sur le terrain.

En 2024, les données de l'OCPM montrent une aggravation des nuisances et des impacts sur la qualité de vie des résidents. Les rapports indiquent une augmentation des problèmes de santé liés à la pollution de l'air et au bruit, confirmant nos inquiétudes initiales. Nous, habitants de la coopérative du ptit train de Viauville, située à proximité, pouvons confirmer les impacts de ces nuisances sur notre qualité de vie.

MISE EN CONTEXTE

Au printemps 2016, des travaux occasionnant énormément de bruits ont été entrepris dans le secteur du parc industriel Dickson. Nous avons alors tenté d'en identifier la source. Des travaux de décontamination, à l'origine des problèmes de bruits et de poussière, avaient lieu sur le site de l'ancienne Fonderie canadienne d'acier (Canadian Steel Foundries). Cherchant à en savoir plus, nous avons appris que le nouveau propriétaire du terrain,

Charles Raymond, espérait y construire une plate-forme intermodale de transport de marchandises. Et que, loin de s'arrêter là, tout le secteur serait chambardé par un projet de parc logistique de transport. Des travaux d'infrastructures routières viendraient de plus modifier complètement la circulation dans les environs.

Les données de l'OCPM 2024 révèlent que les travaux ont entraîné une augmentation significative des niveaux de pollution sonore et atmosphérique, affectant gravement la santé des résidents.

HISTORIQUE

2016 :

- Augmentation des activités sur le terrain du CN et de l'ancienne Canadian Steel Foundries
- Organisation citoyenne de résidents du quartier Viauville
- Rencontre avec les élu(e)s fédéraux, provinciaux et municipaux
- Présence et questionnements lors des différents conseils d'arrondissements
- Rencontre avec M. Réal Ménard, maire d'arrondissement et M. Charles Raymond, propriétaire de Ray-mont Logistiques, acquéreur du terrain de la Canadian Steel Foundries
- Début de la mobilisation citoyenne
- Dépôt de la pétition en vue d'obtenir le droit d'initiative et période de signatures recueillies par porte-à-porte
- Création du mouvement « 5000 signatures pour MHM »

2017 :

- Dépôt historique de 6600 signatures pour l'obtention d'une consultation publique
« 5000 signatures pour MHM » devient « Mobilisation 6600 »
- Consultation publique organisée par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Séances d'informations PPU Assomption-Nord

- Adoption du PIIA de la future cité de la logistique
- Assemblée publique de consultation MHM
- Consultation publique relative à la pétition déposée

2018 :

- Naissance de nouveaux groupes citoyens préoccupés par l'avenir du territoire
- Changement d'élus à la mairie (arrondissement et municipal)
- Présentation de la vision de Projet Montréal : Éco parc industriel de la Grande Prairie
- Dévoilement du projet d'Hydro-Québec (Assomption)
- Mobilisation et pétition en lien avec le viaduc Notre-Dame et la préservation des espaces verts

2019 :

- Tenue de la consultation publique de l'OCPM

2023 :

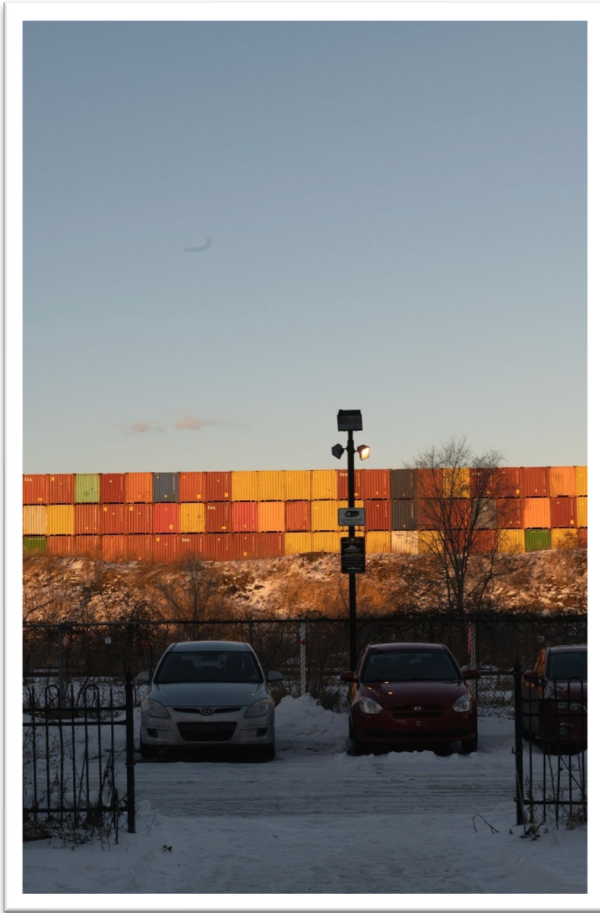
- Poursuite "bâillon" de Ray-mont-Logistiques contre la ville
- Étude de SNC Lavalin sur les nuisances considérées inacceptables

2024 :

- Les rapports de l'OCPM montrent une aggravation des nuisances et des impacts sur la santé des résidents.
- Augmentation des mobilisations citoyennes et des actions en justice contre Ray-Mont Logistiques.
- Nouvelles consultations publiques organisées pour discuter des impacts environnementaux et sociaux.

Il est à noter que cet historique n'est pas exhaustif et que plusieurs actions citoyennes ont eu lieu pour contrer les nuisances associées au projet de Ray-mont-Logistiques.

ENJEUX – IMPACTS



Vue sur le stationnement de la coopérative/Crédit photo : Émilie Pelletier

Considérant que la moyenne d’espérance de vie est de 9 ans de moins dans l’Est de l’île de Montréal, en raison de l’industrialisation des quartiers visés, nous sommes en droit d’être inquiètes face aux projets présentés aux séances d’informations.

Les données de l’OCPM 2024 confirment que les activités de Ray-Mont Logistiques ont un impact négatif significatif sur la qualité de vie des résidents. Les niveaux de pollution de l’air et de bruit dépassent les normes acceptables, entraînant des problèmes de santé tels que des troubles respiratoires et des perturbations du sommeil.

Les extraits du rapport “Avis de santé publique concernant les impacts sanitaires du bruit engendré par les activités ferroviaires de la compagnie CN à Pointe-Saint-Charles”

confirment que les niveaux de bruit mesurés dépassent les 55 décibels suggérés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et sont suffisants pour entraîner des problèmes de santé, dont la gêne et la perturbation du sommeil. La Direction de santé publique recommande que les parties prenantes élaborent un plan d'action pour diminuer les niveaux de bruit auxquels sont exposés les citoyens. Nous sommes d'avis que les dérogations demandées contribueront à recréer les mêmes nuisances que celles exposées par la santé publique, en 2013.

Rappelons que ce sont des données relevées sur le site exploité par Ray-mont-Logistiques, à Pointe-St-Charles. Le propriétaire, Charles Raymond, ne cache pas son désir d'augmenter le débit des activités dans Hochelaga-Maisonneuve. Accepter les dérogations proposées par Ray-mont-Logistiques équivaut à condamner les citoyens d'Hochelaga, en toute connaissance de cause. Cela nous apparaît comme une injustice profonde et une atteinte à nos droits fondamentaux.

NUISANCES ET QUALITÉ DE VIE

Les statistiques récentes montrent une augmentation des nuisances sonores et de la pollution de l'air. Les témoignages des résidents recueillis lors des consultations publiques de l'OCPM 2024 illustrent les effets concrets de ces nuisances sur leur quotidien. Les résidents rapportent des pertes de sommeil, des problèmes respiratoires accrus et une détérioration générale de leur qualité de vie.

PLANIFICATION ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Les recommandations de l'OCPM 2024 soulignent la nécessité d'une meilleure planification et d'une plus grande transparence dans la gestion des projets industriels. Il est crucial de mettre en place des mesures pour minimiser les impacts négatifs sur les résidents et d'assurer une acceptabilité sociale des projets.

CONCLUSION

En conclusion, les données de l'OCPM 2024 renforcent nos préoccupations concernant les activités de Ray-Mont Logistiques. Il est impératif que des mesures soient prises pour protéger la santé et la qualité de vie des résidents. Nous, résidents de la coopérative d'habitation du p'tit train de Viauville, voisins immédiats du terrain de Ray-Mont Logistiques, demandons que toutes les dérogations soient rejetées, car elles ne contribuent en rien à améliorer la cohabitation, au contraire. Ces dérogations augmenteront les nuisances et auront un impact néfaste sur la qualité de ces voisins, mais de tous les Montréalais. Si le projet ne peut être réalisé dans le respect des règlements, de l'environnement et des citoyens, cela signifie que le projet ne devrait pas voir le jour, tel que présenté par l'entrepreneur.

Nous croyons également que la Ville ne doit pas permettre qu'une poursuite bâillon prenne le pas sur le bien-être de ses citoyens. Elle ne doit pas céder passivement à cette forme d'intimidation industrielle, qui perdure depuis trop longtemps déjà. Pour y parvenir, il est essentiel que la Ville reçoive le soutien de tous les niveaux de gouvernement. Les pratiques de l'entrepreneur Ray-Mont Logistiques doivent être dénoncées et condamnées au plus haut niveau.

Nous réitérons de plus nos craintes de subir encore plus de nuisances tel qu'exposé dans le rapport de la santé publique : « Avis de santé publique concernant les impacts sanitaires du bruit engendré par les activités ferroviaires de la compagnie CN à Pointe-Saint-Charles ».

Nous ne devons pas permettre aux entreprises privées de recourir à des menaces juridiques pour faire passer leurs projets en force et déterminer l'organisation de notre territoire, de nos lieux de vie et de notre bien-être. Nous appelons les autorités à agir rapidement et à mettre en œuvre les recommandations de l'OCPM pour garantir un environnement sain et vivable pour tous.

BIBLIOGRAPHIE

- Rapports de l’OCPM 2024
- Études sur la qualité de l’air et les nuisances sonores SNC-Lavalin : [Secteur de Ray-Mont Logistiques: un niveau de nuisance jugé acceptable, selon une étude | TVA Nouvelles](#)
- Témoignages des résidents recueillis lors des consultations publiques : [Assomption sud – Longue-Pointe | OCPM](#)

- [Ray-Mont Logistiques poursuit encore la Ville de Montréal](#)
- Avis de santé publique concernant les impacts sanitaires du bruit engendré par les activités ferroviaires de la compagnie CN à Pointe-Saint-Charles : [DRSP_BruitEnviron_AvisTrainsPointeStCharles.pdf](#)